



Agenda



Conte musical pour piano 19 h 00, Foyer, Centre Communal et Scolaire, Arzier Org.: Bibliothèque communale	Lundi 20 juin
Installation des nouvelles Autorités 19 h 00, Salle du Conseil communal, Arzier	Jeudi 23 juin
Conseil communal 19 h 30, « extra-muros »	Lundi 27 juin
Fête des enfants 17 h 15, Centre Communal et Scolaire, Arzier	Vendredi 1er juillet
Fête Nationale	Lundi 1er août
Apéritif de soutien à la Société de Développement d'Arzier-Le Muids Stand de tir d'Arzier-Le Muids Org. Société de Développement d'Arzier-Le Muids	Samedi 20 août
Messe de l'unité pastorale 10 h 00, Abbaye de Bonmont Org.: Paroisse Catholique	Dimanche 4 septembre
Votations 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote, Salle du Conseil communal, Arzier	Dimanche 25 septembre
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 26 septembre



CANICULE RESTER AU FRAIS

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés. Soyons solidaires et prêtons-leur attention, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants.

www.vd.ch/canicule

EDITORIAL

Nous voilà arrivés au terme de cette législature 2011-2016. Certains d'entre-nous ont décidé de ne pas se représenter; un collègue n'a malheureusement pas été réélu malgré ses compétences et la qualité des prestations fournies à la collectivité depuis 10 ans !

Durant cette législature, la Municipalité a poursuivi la mise en conformité du réseau d'eaux claires et d'eaux usées, des conduites d'eau sous pression, l'assainissement du bruit routier, la sécurisation des piétons, la rénovation de certains bâtiments communaux et la construction du Centre Communal d'Entretien (CCE) pour ne citer que les investissements majeurs.

Ce sont donc 13,9 mios de CHF de crédit que le Conseil Communal a accordé à la Municipalité; de ces crédits accordés 9,3 mios de CHF ont été effectivement dépensés au 31.12.2015 dont 6,1 mios de CHF autofinancés.

Malgré ces gros investissements, il reste encore beaucoup de mise en conformité dans les domaines cités ci-dessus à réaliser. Il s'agit d'obligations légales que la Commune doit réaliser dans un délai raisonnable.

Dans toutes ses propositions, et ses décisions, la Municipalité a toujours privilégié la prise en compte du bien commun et il est nécessaire que cela demeure.

Félicitations aux nouveaux élus; bon courage pour les magnifiques challenges qui les attendent et auxquels il faudra faire face !

Eric Hermann, Syndic

Dès le 1er juillet 2016 et pour une durée de 5 ans, la Municipalité et le Conseil communal seront composés de la manière suivante:

Municipalité

Madame Louise Schweizer, Syndique

Administration communale, Personnel communal, Police, Affaires culturelles et sociétés locales, Espaces verts et cimetières

Monsieur Christian Dugon, Municipal

Bâtiments communaux, Sécurité civile et militaire, Traitement des déchets, SDIS (Service de Défense contre l'Incendie et Secours)

Monsieur Patrick Hübscher, Municipal

Finances, Routes

Monsieur Nicolas Ray, Municipal

Ecoles, Enfance et Jeunesse, Forêts et Alpages

Madame Elvira Rölli, Municipale

Police des constructions, Urbanisme et Aménagement du Territoire, Infrastructures (Eaux-égouts), Affaires Sociales

Conseil communal

Monsieur André **Allenbach**
Monsieur François **Baumgartner**
Monsieur Denis **Berger**
Monsieur Peter **Bianchi**
Monsieur Flavio **Boscardin**
Monsieur Frédéric **Boy**
Monsieur Christian **Brügger**
Madame Jacqueline **Burbidge Rainsley**
Monsieur Philippe **Esseiva**
Monsieur François **Esselborn**
Monsieur Valentin **Fasel**
Monsieur Nicolas **Fleury**
Monsieur Philippe **Fouchault**
Monsieur Alessandro **Gassmann**
Monsieur François **Grandchamp des Raux**
Monsieur Vincent **Grandjean**
Monsieur Hervé **Grossrieder**
Monsieur Frédéric **Guilloud**
Monsieur Didier **Hermann**
Madame Ana **Hübscher**
Madame Chloé **Jaccard**
Monsieur Eric **Jaquet**
Madame Sylviane **Jaquet**
Monsieur Claude **Keller**
Monsieur Dominique **Klinkenbergh**
Monsieur Patrick **König**
Monsieur Thomas **Kriha**
Madame Loredana **Leoni**
Monsieur Christian **Messaoudene**
Madame Françoise **Nile Alvarez Sal**
Madame Gwendoline **Nydegger**
Monsieur Michel **Pannatier**
Monsieur Christophe **Patarin**

Monsieur Jean-David **Pletscher**
Monsieur Valentin **Rais**
Monsieur Charles Emile **Ramel**
Monsieur José Luis **Rêgo**
Monsieur Christophe **Rossier**
Monsieur Claude **Rossier**
Monsieur Yvan **Roux**
Monsieur Mathieu **Ruchat**
Madame Natacha **Ruffet**
Madame Maryline **Thalmann Giavina**
Madame Christelle **Trombini**
Monsieur Inal **Uygur**
Madame Antonie **Van Zandijcke Geldreich**
Madame Méliné **Vincent**
Monsieur Nicolas **Vout**
Monsieur Pascal **Voutat**
Monsieur Jean-Pierre **Vuille**
Monsieur Nicolas **Vuille**
Monsieur Patrick **Weber**
Madame Fanny **Weinmann**
Monsieur Jean-Marie **Weyer**
Monsieur Benoît **Zbinden**

Suppléants:

Monsieur Luigi **Crispoldi**
Monsieur Sunil **Vora**
Monsieur Ivané **Ohanessian**
Monsieur Ernst **Lübke**
Madame Anaïs **Lübke**
Madame Dominique **Althaus**

Conseil communal du 11 avril 2016

Préavis municipal n°05/2016:

Demande de crédit de CHF 49'000.– pour l'amélioration phonique du foyer, des préaux couverts et des couloirs du CCS
- **Accepté**

Préavis municipal n° 06/2016:

Modifications du règlement communal sur la distribution de l'eau (RDE)
- **Accepté**

Préavis municipal n° 07/2016 :

Convention d'Entente intercommunale pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille
- **Accepté**

Réponse municipale n° 08/2016:

Interpellation de Monsieur Eric Jaquet relative à l'octroi des marchés publics
- **Pris acte**

Conseil communal du 27 juin 2016

Préavis municipal n°9/2016:

Comptes 2015

Préavis municipal n°10/2016

Rapport de Gestion 2015

Prochaine séance:

Lundi 26 septembre 2016
à 20 h 15
Salle du
Conseil communal,
Arzier

AMICUS

En raison de différentes adaptations de la législation Suisse, (TSV 916.401, Art. 16-18), un remplacement de la banque de données des chiens existante était nécessaire et elle a été décidée par les cantons.
AMICUS—la nouvelle banque de données des chiens de la Suisse.

Pour l'amélioration de la qualité des données, les communes ont un rôle central lors de l'enregistrement initial des détenteurs de chiens et lors de l'enregistrement de leurs changement d'adresses. Les vétérinaires pratiquants sont responsables de l'enregistrement de leurs chiens, eux-mêmes ont accès à leurs données et à celles de leurs chiens sur www.amicus.ch.

Si vous avez déjà un chien, vous pouvez alors vous connecter sur AMICUS avec les données de connexion de ANIS. Vous avez accès à vos données et vous pouvez ainsi remplir vos obligations de notifications et effectuer en ligne par ex., un changement de détenteur.

Vous possédez nouvellement un chien ? Alors faites vous enregistrer par votre commune en tant que détenteur de chiens sur AMICUS. Vos données d'utilisation et votre mot de passe vous seront ensuite envoyées par la poste. Vous pouvez ensuite vous connecter à AMICUS.

Si votre chien n'est pas encore enregistré sur AMICUS, allez chez le vétérinaire et prenez absolument avec vous votre id personnel de AMICUS. Le vétérinaire plante à votre chien une puce électronique et enregistre l'animal auprès de AMICUS. Pour un chien importé, il contrôle la puce électronique existante et l'enregistre comme importation.

Obligation de notification

Vous et votre chiens êtes maintenant enregistrés chez AMICUS. Vous êtes en tant que détenteur responsable de notifier les événements suivants auprès de AMICUS:

- le changement de détenteur, cela signifie la cession et la prise en charge du chien
- l'exportation du chien à l'étranger
- le décès du chien

Fonctions d'utilisation supplémentaires

- vous voyez votre profil et le détail de l'animal
- vous gérez l'adresse E-mail, le numéro de téléphone, la langue et le type d'utilisation
- vous pouvez indiquer l'adresse de vos vacances, enregistrer le commencement d'une formation pour chien de protection et commander la PetCard (attestation pour chiens).



www.amicus.ch

... la saison de mise bas des mammifères et d'éclosion des nichées d'oiseaux a débuté ? Afin de ne pas perturber les animaux et leur progéniture, le Service des forêts, de la faune et de la nature demande aux détenteurs de chiens de bien vouloir **tenir ceux-ci en laisse lors des promenades en forêt et pâturages boisés jusqu'au 15 juillet prochain !**

Circulation sur la route des Montagnes

Suite à la nouvelle signalisation mise en place, nous vous rappelons que tous les véhicules sont **STRICTEMENT INTERDITS** sur tout le territoire communal, à l'exception des voies ouvertes à la circulation ou sur d'autres parcours pour autant que les conducteurs soient en possession d'une autorisation municipale (sur préavis du canton). Les contrevenants seront punis.

Selon l'arrêté du Tribunal fédéral (10.04.2012 1C 570/2010 du 10 avril 2012), il est désormais autorisé de circuler **SANS AUTORISATION particulière** avec un véhicule à moteur **UNIQUEMENT** sur la route forestière principale : **Creux des Abériaux - Le Marais Rouge**, ainsi que sur les routes forestières d'accès aux **Fruitières de Nyon du 1^{er} juin au 30 novembre exclusivement**. En dehors de cette période, le trafic n'est autorisé que jusqu'au Creux des Abériaux et ceci en l'absence de neige.

Le parcage doit se faire sur les parkings prévus à cet effet (Creux des Abériaux, Marais Rouge et Fruitières) ou en bordure de route sans gêner le trafic des véhicules forestiers ou autres. Pensez en particulier aux camions longs bois. **La Municipalité ainsi que les amodiataires se dégagent de toute responsabilité quant aux dégâts qui pourraient être occasionnés aux biens des tiers (véhicule ou autre) ainsi qu'aux torts causés aux personnes par le bétail se trouvant dans les pâturages communaux clos. Aucune plainte ni réclamation ne seront admises.**

Toute personne intéressée peut se procurer à l'Administration communale une carte explicative détaillée sur les conditions de circulation sur la route des Montagnes.



Feu bactérien

Après plusieurs années d'efforts consentis par les communes vaudoises, les apiculteurs et les professionnels des milieux arboricoles et horticoles, le phénomène du FEU BACTÉRIEN s'apaise ce qui nous réjouit. Toutefois, afin de poursuivre cette stratégie prophylactique et ainsi éviter une nouvelle épidémie dans nos jardins, nous vous rappelons que la plantation de certaines plantes-hôtes du FEU BACTÉRIEN est proscrite. Il s'agit des **Cotoneaster sp.** et des **Photinia davidiana** au niveau national et des **Pyracanthas** à l'échelon cantonal.

De plus nous vous encourageons, vivement, à éviter de planter les essences suivantes qui sont toujours sensibles:

- Les Aubépines (Crataegus)
- Les Sorbiers (Sorbus)
- Les autres Photinias que sus-mentionné (Photinia Fraseri)
- Les Pommiers ou Cognassiers du Japon (Chaenomeles)
- Les Amélanchiers (Amelanchier)
- Les Néfliers (Mespilus, Eriobotrya)

Pour identifier ces plantes-hôtes, un document est à votre disposition sur Internet.

<http://www.vd.ch/themes/economie/agriculture/paiements-directs-et-autres-contributions/police-phytosanitaire-cantonale/feu-bacterien/>

Le service communal des Espaces Verts reste à votre entière disposition pour une expertise adéquate au n° de téléphone: 022 / 366 87 78 ou Police Phytosanitaire VD au 021 / 557 92 72.

Bel été à vous !

Service phytosanitaire communal

La Bûcheronne

Si vous voulez passer une belle journée dans nos alpages, vous pouvez louer la Bûcheronne !

Uniquement réservé aux habitants de la Commune !

Location: Fr. 50.00 la journée.

Renseignements: Administration communale au 022 / 366 87 87.



Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer en forêt:

- ◆ les déchets verts (branches, gazon, pierres et autres) provenant des jardins et propriétés privées
- ◆ les déchets compostables crus ou cuits (reste de repas, épluchures d'oranges, carapaces de crevettes, etc...)

Tout dépôt dans la forêt est interdit !

Les déchets végétaux peuvent être déposés à la déchetterie communale ou pour les déchets de cuisine, dans les containers bruns prévus à cet effet dans la commune. Si vous avez de la place, vous pouvez faire votre propre compost !

Merci de respecter La Forêt et cette interdiction qui La Protège !



Lorsque vous allez à la déchetterie communale avec votre remorque ou votre coffre bien rempli.....

Merci de veiller à ce que tout soit bien attaché et que rien ne tombe sur la route !

Service des routes communales

Déchetterie communale

Mardi: 14 h 00 à 19 h 00
Mercredi: 14 h 00 à 19 h 00
Vendredi: 14 h 00 à 19 h 00
Samedi: 9 h 00 à 12 h 00
13 h 00 à 17 h 00

Emondage des haies et élagage des arbres

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

- **Emondage des haies:**
 - ⇒ à la limite de la propriété
 - ⇒ à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas
- **Elagage des arbres:**
 - ⇒ au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur
 - ⇒ au bord des trottoirs : à 2.50 m de hauteur et à la limite de la propriété

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le 31 juillet 2016, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon art. 15 du règlement précité. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

La Municipalité

Ils nous ont quittés ...

Roger Treboux

Le 10 mars 2016

Collaborateur communal
au Centre Communal et Scolaire (CCS)
de 1986 à 2011

Durant de nombreuses années, Roger a contribué, par son engagement, à la vie villageoise de notre commune. Figure marquante pour de nombreux écoliers et utilisateurs du Centre Communal et Scolaire, il laisse déjà un grand vide pour tous ceux qui l'ont connu et côtoyé.

Raymond Ruffet

Le 5 avril 2016

Collaborateur communal
à la Déchetterie
de 2015 à 2016

Malgré son bref passage au sein des collaborateurs communaux, Raymond a été très apprécié par les habitants de notre commune pour son sens du service et de l'accueil à la Déchetterie. Il est vivement regretté par ceux qui ont travaillé avec lui.

Nous adressons nos plus chères pensées à leurs familles.

La Municipalité

Contribution pour un projet de développement au Cambodge

Depuis 2010, notre Commune contribue à la solidarité internationale en cofinçant des projets de développement à hauteur de CHF 2.-/habitant chaque année. Ainsi, elle a soutenu les projets suivants : en 2010 l'intégration de jeunes défavorisés en Georgie, en 2011 la construction d'un puits d'eau potable au Caméroun, en 2012 l'acheminement de matériel pour un orphelinat au Caméroun, en 2013 la construction d'une école en Afghanistan, en 2014 les banques céréalières contre la faim au Niger. Par son aide financière annuelle, notre Commune participe à l'effort commun d'améliorer les conditions de vie des plus démunis sur notre planète.

En cette année 2016, le choix s'est porté sur l'Association Alexis Berdat. Jeune association de la Commune d'Arzier-Le Muids qui a vu le jour en 2014, elle est née d'une volonté commune de poursuivre le projet d'Alexis, habitant de la commune, décédé accidentellement en 2013 à l'âge de 18 ans alors qu'il s'appretait à partir en mission humanitaire à l'école "Cambodia Care Center" à Phnom Penh au Cambodge.

Cette école "Cambodia Care Center" a été créée en 2011 dans un bidonville de Phnom Pehn par John Lee et Caroline Liew, tous deux singapouriens. Ils ont été touchés par ces enfants qui n'ont pas la possibilité d'aller à l'école. En effet, les écoles publiques existent au Cambodge mais il faut avoir les moyens de payer les fournitures scolaires, l'uniforme obligatoire, les frais d'examen, etc. Les familles de ce bidonville vivent sur un amas d'ordures au bord du Mékong dans des baraquements vétustes et vulnérables aux inondations. La seule source de revenus pour ces familles, y compris les enfants dès leur plus jeune âge, est la collecte et le tri des déchets. L'école accepte les enfants dès l'âge de 2 ans pour permettre aux parents d'aller travailler mais également pour les protéger du trafic d'enfants important en particulier pour les enfants pauvres souvent livrés à eux-mêmes. A ce jour, l'école accueille 300 enfants et bientôt 200 supplémentaires grâce à la construction d'un nouveau bâtiment ainsi que 18 enseignants. En plus d'offrir un enseignement gratuit, l'école donne aux enfants un complément alimentaire (céréales et lait) chaque jour ainsi qu'un œuf dur et un épi de maïs chaque semaine.

L'Association Alexis Berdat a pour mission de collecter des fonds pour assurer le fonctionnement de l'école, payer les salaires des enseignants, acheter les fournitures et entretenir les bâtiments. Au-delà de l'école, elle aide des familles pour l'entretien de leurs baraquements ainsi que pour tout type de soins médicaux d'urgence. Pour lever ces fonds, l'Association Alexis Berdat organise des repas de soutien (en octobre à Arzier), des expositions de photos prises dans le bidonville, tient des stands dans des marchés avec des produits d'artisanat cambodgiens.

La contribution financière de la Commune d'Arzier-Le Muids a permis de participer à l'achat de mobilier et de fournitures pour la nouvelle école d'une capacité de 200 élèves. Celle-ci sera dédiée à un enseignement supérieur, permettra aux élèves d'être scolarisés plus longtemps et d'y apprendre un métier avec des compétences techniques qui seront mises à profit pour l'ensemble de la communauté.



Et quelle joie d'avoir reçu cette photo de remerciements de la part des élèves de l'école !

Nouvelle boulangerie / pâtisserie / chocolaterie / Tea-Room

Un lieu de rencontre et de partage à Arzier...

Au moment où Monsieur et Madame Delachaux prennent leur retraite, dans un laboratoire et un tea-room entièrement rénové, un jeune chef pâtissier et son épouse vous proposeront dès le 18 Juillet 2016 pain, sandwiches et surtout pâtisseries, chocolats, macarons.

Tiphaine et Julien Maslanka, issus tous deux de l'hôtellerie et de la gastronomie de luxe (notamment Georges Blanc à Vonnas et Relais & Châteaux) vous permettent de passer un moment de rencontre, de détente et de gourmandise entre amis ou en famille. Ils pourront aussi confectionner gâteaux d'anniversaire et répondront à toutes vos demandes pour vos réceptions familiales ou professionnelles.

Nous vous informons par la même occasion que pour vous recevoir dans les meilleures conditions, la boulangerie sera fermée à compter du 15 juin 2016. **Nous serons de retour le 18 juillet 2016 avec de nouveaux horaires : ouverture 7/7 jours de 6 h 30 à 19 h 00 du lundi au vendredi, samedi 7 h 00 à 17 h 00 et le dimanche de 7 h 00 à 14 h 00.**

Pour toute demande d'informations ou autres nous nous tenons à votre disposition au 078 / 866 19 22 ou 078 / 664 63 20 ou par mail à : jtmaslanka@outlook.com

L'Atelier, Rue du Village 14 à Arzier

Bibliothèque communale

Vous aimez lire ?
Vous avez entre 0 et 99 ans ?
Venez nous rendre visite à la bibliothèque
Nous sommes ouverts les lundis, mardis et
jeudis de 15 h 00 à 18 h 30.

Nous avons dans nos rayons des livres pour
tous les âges et pour tous les goûts !

Fr. 15.00 à l'inscription et ensuite
Fr. 5.00 par année de cotisation.

Vous avez la possibilité d'emprunter 5 livres
pour 3 semaines.

Au plaisir de vous rencontrer !

Les bibliothécaires
Isabelle Menoud & Mireille Vietti



Badminton Club

Depuis plus de 20 ans, le club s'investit dans la
formation de nos jeunes de 9 ans à 99 ans !!!

Le club vous accueille avec toujours autant de plaisir et la
venue d'un nouvel entraîneur, Jérôme Barzisa, a contribué
cette année a relancé les juniors dans la compétition sur le
plan cantonal vaudois.

À vous les adultes, nous vous invitons également à venir
nous rejoindre, le monde du travail, le stress quotidien n'est
pas toujours en harmonie avec notre bien-être; alors, se
défouler, se maintenir en forme physiquement et morale-
ment, éliminer ce stress que de mieux de pratiquer une
activité sportive.

L'activité du badminton pour cette saison prendra fin le
mercredi 22 juin 2016 et reprendra le lundi 22 août 2016.

Pour tous renseignements consulter le site de la Commune
d'Arzier-Le Muids, rubrique sociétés locales.

Geneviève Lejeune

Cours de piano

Centre Communal et Scolaire à Arzier
Cours collectifs dès 5 ans
« Les Loulous au piano »

Cours individuels Piano-Solfège
Ouvert à tous
(30, 40 ou 50 minutes)



Prof. Diplômée et expérimentée

www.coursdepiano.ch

076 / 577 38 92 ou 022 / 320 82 31

La Société de Développement d'Arzier-Le Muids remercie chaleureusement tous les bénévoles ainsi que tous ceux qui ont fait de cette fête de la fontaine une réussite !



La Société de Développement d'Arzier-Le Muids

Nous sommes à la recherche d'un ou d'une webmaster à partir de juillet, pour reprendre la gestion de notre site et de notre page Facebook.

Pour tous renseignements : www.info@sd-arzier-le-muids.ch ou 079 / 832 78 13

Chanter à Arzier-Le Muids ?

C'est possible tant pour les adultes que les enfants !

Portes ouvertes les mercredis 24 & 31 août 2016 au Collège de Le Muids

3 formations préparent chaque année un spectacle qui a lieu au printemps. Un répertoire varié, une ambiance sympathique, et... il n'est pas nécessaire de savoir lire une partition !

Le chœur des enfants est dirigé par Rose-May Jaccard qui mêle avec bonheur ses connaissances musicales et sa grande expérience pédagogique. **Les jeunes** sont co-dirigés par Johanna Hernández et Fabien Voléry, bien connus dans le milieu choral pour leurs grandes compétences de direction. **Les adultes** ont la chance d'être sous la direction de Johanna Hernández, violoniste, musicienne de talent et cheffe pleine de sensibilité.

Chœur Mixte
(adolescents et adultes)

Les mercredis
de 20 h 00 à 22 h 00

Chœur des Jeunes
(dès 13 ans)

Un dimanche de 16 h 30 à 19 h 30
toutes les 3 semaines, selon
agenda du site

Chœur des Enfants
(7-12 ans)

2 mardis par mois de
16 h 00 à 17 h 00

Le samedi 25 juin 2016 aura lieu la première revue du SDIS NYON-DÔLE sur la Place Pertemps à Nyon.

C'est en effet la première fois, ceci à l'occasion du changement de législation, que tous les intervenants du SDIS NYON-DÔLE seront réunis pour se présenter aux autorités et à la population des dix-huit communes membres de l'Association intercommunale.

Cette journée débutera par cortège au centre-ville de Nyon, sera suivie par une brève partie officielle et se poursuivra avec des démonstrations diverses.

Ce sera surtout l'opportunité de voir à l'œuvre les intervenants des quatre sites opérationnels composant le SDIS (Bonmont, Genolier, Nyon et St-Cergue), ceci avec leurs moyens respectifs.

Le programme prévoit :

- Une démonstration de désincarcération, avec la présence de nos partenaires que sont la Police Nyon Région, et Ambulances services.
- Une intervention de sauvetage, avec la mise en place du dispositif complet lié à ce genre de mission
- Une démonstration d'extinction avec les moyens lourds
- Une démonstration chimique montrant les mesures à prendre pour ce type d'intervention
- Plusieurs chantiers permanents permettront de faire participer activement les spectateurs.

Toutes les informations sur: www.sdis-nyon-dole.ch



Essaim d'abeilles

En juin, c'est la période de l'essaimage pour les abeilles!

Si vous voyez un essaim, plutôt que de le détruire... pensez aux apiculteurs de notre commune qui se feront un plaisir de venir chercher l'essaim et de le remettre dans une ruche.

Denise & Patrick König, Champ du Coq 3, Arzier
Tél. 022 / 366 01 08

Vente de Miel : Pot 500 gr CHF 12.00

MANIFESTATIONS

Les bibliothécaires ont le plaisir de vous inviter pour un voyage musical le **lundi 20 juin 2016 à 19 h 00 au foyer du Centre Communal et Scolaire à Arzier suivi du verre de l'amitié**

L'Atelier des pianistes en herbe dans une création originale

L'HISTOIRE DE KOA

Conte musical pour piano à 2, 4, 6, 8 mains et trompette

Inspirée librement du Ramayana

Musique et textes: Pascale Desmeules

Pianistes: Aldi Bonaldi, Claire Hennel, Sophia Maehl, Martin Moulin, Zoé Vietti

Trompette: Théa Vietti

Exceptionnellement, la bibliothèque communale sera fermée ce jour-là.



Fête des enfants

Venez fêter la fin de l'année scolaire !

**Vendredi 1er juillet 2016 dès 17 h 15
au Centre Communal et Scolaire à Arzier**

Diverses animations
Stands pour apaiser soif et appétit
Disco

L'équipe « Fête des enfants »



Loisirs, créations et bien-être
des Brénards et des Raffis organise le 18ème
MARCHE ARTISANAL D'ARZIER
avec les ***Puces Jeunesse***

Dimanche 6 novembre 2016
de 10 h 00 à 17 h 00
à la grande salle du Centre Communal et Scolaire
d'Arzier

Finance d'inscription:
Artisanat : Frs. 40.- pour une table + Frs. 10.- par table supplémentaire
Puces jeunesse : Frs. 10.- par emplacement

Le bénéfice de l'exposition sera versé à diverses institutions de la région. Merci à tous pour votre intérêt.

Veillez SVP vous inscrire jusqu'au 25 septembre 2016

Envoyez le bulletin, un courriel ou téléphonez à :
Marylin Milleret: marche.arzier@gmail.com ou 079 307 38 63
La Chèvrerie de Givrins 11, 1273 Arzier - Le Muids
ou
Gabrielle Thiel: gabrielle.thiel@gmail.com ou 077 418 15 05

Pour votre entière satisfaction, respectez le délai d'inscription

Bulletin d'inscription

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Numéros de téléphone : _____

Email : _____

Ma spécialité : _____

Puces Jeunesse : _____ **Age :** _____